

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 10 mai 2016  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Président	
Mme Anne LEBOISSARD	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth	Arrivée 19h.25	RANNI Roberta	
GAILLARD Philippe		RICCIUTI Giuseppe	
GUBELMANN Yves		SIMOS Mony	Excusée
HENTSCH Claudine		SOUCAS Alexandre	Excusé
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

**Public** : 2 personnes.



**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 avril 2016.**

**2. Communication(s) du bureau.**

**3. Rapports des commissions, délibérations :**

- a. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du lundi 25 avril 2016. Mme Florence PULIDO, Déléguée au bureau et au Conseil de fondation de la T'Anières.
- b. Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 27 avril 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée à « Communes-Ecole ».
- c. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 3 mai 2016. Mme Florence PULIDO, Présidente.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-026** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F – Rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ». Compte de fonctionnement 2016. Stratégie de communication et charte graphique, redéveloppement du site internet de la Commune et cyberadministration.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-027** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-028** – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-029** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2015.

**4. Election du bureau du Conseil municipal. 2016-2017.**

**5. Projet du compte rendu administratif et financier 2015. Information.**

**6. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

**7. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

**8. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance du 10 mai 2016 à 19h.00 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse M. Alexandre SOUCAS et salue les deux personnes présentes dans le public.

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**

**Approbation du projet de procès-verbal du mardi 19 avril 2016**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**  
**Communication du bureau**

- Le Président informe d'une correspondance reçue le 25 avril 2016 de l'Association « Anières, un vrai village, maîtrisons son développement ». Ce courrier est joint au procès-verbal de la présente séance.

---

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**  
**Rapports des commissions, délibérations, résolution**

**a. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du lundi 25 avril 2016. Mme Florence PULIDO, Déléguée au bureau et au Conseil de fondation de la T'Anières.**

M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO qui donne lecture du rapport.

*📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO.

Mme Elisabeth BERY n'étant pas encore arrivée en séance, M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO qui donne lecture de son rapport.

**c. Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 3 mai 2016. Mme Florence PULIDO.**

*📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO.

---

**DELIBERATIONS**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- 👉 **Délibération N° 2015-2020 D-026** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F – Rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ». Compte de fonctionnement 2016. Stratégie de communication et charte graphique, redéveloppement du site internet de la Commune et cyberadministration.

Vu le crédit budgétaire de TTC 311'190 F, rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers », voté dans le cadre de la délibération N° 10 du budget de fonctionnement 2016 par le Conseil municipal le 10 novembre 2015, approuvé par le Département Présidentiel le 1<sup>er</sup> décembre 2015, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 11 janvier 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances » du mardi 3 mai 2016, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire permettant ainsi de définir une stratégie de communication et charte graphique et redévelopper le site internet de la Commune et cyberadministration ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du mardi 3 mai 2016 ;



Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
13 oui (Unanimité) - 0 non, 0 abstention**

*(13 personnes car Mme E. BERY n'était pas encore arrivée)*

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2016, soit un montant de TTC 60'000 F dans la rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ». Définition d'une stratégie de communication et charte graphique et redévelopper le site internet de la Commune et cyberadministration ;
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2016 en dépense supplémentaire - Rubrique 05.00.318.00 « Administration générale/Prestations de tiers ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération N° 2015-2020 D-027** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.

Vu le compte administratif pour l'Exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'Exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu le rapport de l'organe de révision, soit la fiduciaire ACTA SA à Genève du 3 mai 2016 (révision ordinaire) ;

Vu la présentation des comptes de l'Exercice 2015 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 19 avril 2016 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 3 mai 2016 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 605) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
14 oui (Unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'Exercice 2015.



2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de **F 34'435'436.04** aux charges et de **F 48'652'034.73** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 14'216'598.69**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de **F 6'088'008.35** aux dépenses et de **F 1'081'403.40** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 5'006'604.95**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 5'006'604.95** par l'autofinancement à raison de **F 16'850'675.34** au moyen de la somme de **F 2'634'076.65** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 14'216'598.69**. L'excédent de financement des investissements s'élevant à **F 11'844'070.39**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 14'216'598.69** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de **F 239'104'960.99** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	<b>F 195'164'858.06</b>
▪ Patrimoine administratif	<b>F 43'940'102.93</b>

et au passif un montant de **F 239'104'960.99** qui se compose de :

▪ Créanciers divers	<b>F 397'124.35</b>
▪ Fonds divers	<b>F 304'850.70</b>
▪ Provisions	<b>F 52'358'500.00</b>
▪ Passifs transitoires	<b>F 168'502.74</b>
▪ Engagement envers des financements spéciaux	<b>F 358'217.50</b>
▪ Fortune nette	<b>F 185'517'765.70</b>

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à **F 0**.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2015-2020 D-028** – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

Vu le rapport de la commission « Finances » du 3 mai 2016 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
14 oui (Unanimité)- 0 non - 0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de **25'256'503.64 F, soit :**





N° compte	Nom de compte	Total du compte - Ecart +
01.00	Conseil municipal	-
02.00	Maire - Adjoint	13'446.50
05.00	Administration générale	99'041.63
08.00	Immeubles du patrimoine administratif	324'000.26
09.00	Autres charges et revenus	210.80
10.00	Etat civil	-
11.00	Sécurité municipale	64'381.14
14.00	Incendie et secours	40'923.28
16.00	Protection civile	763.00
21.00	Ecoles publiques	87'820.49
30.00	Encouragement à la culture	85'601.18
33.00	Parcs et promenades	-
34.00	Sports	-
35.00	Autres loisirs	875.80
54.00	Institutions pour la jeunesse	23'559.04
58.00	Aide sociale	143'967.55
62.00	Routes communales	65'809.20
65.00	Trafic régional	-
71.00	Protections des eaux	21'388.10
72.00	Traitement des déchets	179'404.45
74.00	Cimetière	2'221.60
78.00	Protection de l'environnement	5'832.00
90.00	Impôts	23'026'010.43
94.00	Charges et revenus des capitaux	-
95.00	Immeubles du patrimoine financier	1'071'247.19
<b>Total</b>	<b>Ecart +</b>	<b>25'256'503.64</b>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- Délibération N° 2015-2020 D-029** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2015.

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du 15 février 2016, selon l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par l'Exécutif lors de sa séance du lundi 7 mars 2016 ;

Vu l'approbation des comptes, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation lors de sa séance du lundi 4 avril 2016 ;

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances » lors de sa séance du 3 mai 2016 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),



sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide  
par  
14 oui (Unanimité) - 0 non - 0 abstention**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **20'460.31 F** de charges et de **1.30 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **20'459.01 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **20'459.01 F**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif **5'040'654.88 F**.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

<b>Point 4</b> <b>Election du bureau du Conseil municipal – 2016-2017</b>
--

M. le Président demande s'il y a des propositions.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

**A la majorité (1 abstention de l'intéressée)**

- **Mme Anne LBOISSARD**

en qualité de Présidente du Conseil municipal,

**A la majorité (1 abstention de l'intéressée)**

- **Mme Claudine HENTSCH**

en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal.

**A l'unanimité**

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

*[Applaudissements de l'Assemblée].*

**Discours de M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour la fin de son mandat**

*« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mme la secrétaire générale, Madame la procès-verbaliste, chers visiteurs,*

*Ne vous en faites pas, je serai très court.*

*Il y a déjà une année, je prenais les fonctions de Président du Conseil municipal de la commune d'Anières.*

*Il est vrai que je n'ai pas vu le temps passer, tout comme vous du reste.*



*Cette nouvelle législature est un petit peu particulière vu le renouvellement complet de l'Exécutif et d'une bonne partie du Conseil municipal.*

*Ce qui, pour moi, m'a largement facilité les choses, car tout est un peu neuf et les Conseillers ont été un peu plus timide du côté des questions, ce qui facilitait, pour moi en tous les cas, le déroulement des débats, mais cela n'est pas le but d'un Conseil municipal.*

*La plus grande difficulté a été la façon de mener les séances, entre l'ancienne et la nouvelle législature et de régler certains petits détails ... Mais je dois dire que le « fil rouge » est d'une grande aide.*

*Par contre, j'ai eu la chance de devoir départager deux fois un vote ... et cela c'est très rare ! (voir une troisième fois, mais cela en tant que Président de commission).*

*Même si ma décision n'allait pas dans le sens souhaité par certains, il faut l'accepter, c'est ce qu'on appelle la « Démocratie ».*

*Mais bon, attention, il ne faut pas non plus exagérer la fonction et rester toujours humble...*

*Je remercie Dominique pour les nombreux actes officiels que j'ai dû signer, mais qu'elle a quand même dû rédiger avant et toujours fait de main de maître. Merci pour le travail.*

*Et merci aussi à vous de m'avoir écouté, même si moi, des fois, je n'entendais pas forcément toujours, et de m'avoir supporté pendant cette année, vu mon petit désordre où je ne m'y retrouvais pas toujours ....*

*Je souhaite un bon travail et un bon courage à la future Présidente, car moi, maintenant, je vais pouvoir retourner en tant que Conseiller et qui va certainement poser bien des questions...*

*Pour terminer, je remercie l'Exécutif, le Conseil, tous les employés de la Commune pour tout le travail que vous faites et de participer à la vie communale pour le bien des citoyens de la Commune.*

*Je vous souhaite une bonne continuation de soirée et VIVE Anières ».*

*[Applaudissements de l'Assemblée].*

Mme HENTSCH fait remarquer que, selon le règlement, il faut élire les présidents des commissions.

M. le Maire indique que l'élection des présidents de commission auront lieu, à partir du 1<sup>er</sup> juin, au moment où chacune d'entre elles tiendra sa première séance.

A son tour, M. le Maire exprime toute sa reconnaissance, en son nom et au nom de ses deux adjoints, au Président du Conseil municipal sortant pour avoir mené à bien cette première année de législature du Conseil municipal. Il a énormément apprécié le marathon de la lecture des chiffres, exercice peu facile, et il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec lui lors des séances de Bureau.

*M. le Maire remet au Président un petit présent en le remerciant de son engagement.*

*[Mme E. BERY arrive en séance].*

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

**b. Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 27 avril 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée à « Communes-Ecole ».**



**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY.

---





M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Projet du compte rendu administratif et financier 2015. Information.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Le projet du compte rendu administratif et financier 2015 n'étant pas terminé, M. le Maire propose de reporter ce point au Conseil municipal du mois de juin 2016.

---

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6**  
**Propositions du Maire et des Adjoints**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE*

M. le Maire propose le renvoi à la commission d'urbanisme des dossiers ci-après :

- Immeuble Côte d'Or, étude liée à la réfection et à l'aspect énergétique
- Le Floris pour divers travaux concernant la terrasse.

- **Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité**

*M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint a trois propositions de renvoi à la commission d'assainissement :

- PREE – Plans régionaux d'évacuation des eaux : le taux de séparation des eaux usées et des eaux claires sur la commune étant de 98%, l'objectif est de demander un crédit pour l'étude de la coordination et l'exécution de la séparation des 2 % restants.
- Eclairage performant pour les bâtiments : les frais seront entièrement couverts par le fonds intercommunal pour l'assainissement ; ce sont des mesures d'économie d'énergie à l'intérieur des bâtiments côté vignes, l'école et le terrain de pétanque.
- Achat de véhicules pour la voirie : le besoin a été constaté lors de la dernière visite de la commission.

- **Le renvoi de ces trois objets est accepté à l'unanimité.**
- 

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7**  
**Communication (s) du Maire et des Adjoints**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE*

M. le Maire rappelle qu'une information a été donnée par Mme BENBASSAT en mai dernier concernant l'espace devant la salle communale. Pour rappel, un crédit de CHF 850'000.- avait été voté destiné à son réaménagement. Il a été jugé préférable d'avoir une vision globale au niveau du plan directeur et de mettre en stand by les travaux en attente des prochaines décisions qui seront prises en commission d'urbanisme.



M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

### **Point 8** **Propositions individuelles et questions**

A la demande des membres du Conseil municipal, M. le Président leur passe la parole.

#### **Figuier devant la T'Anières**

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a toujours du plaisir, et chacun en conviendra autour de cette table, à relever que le giratoire est magnifiquement fleuri. Elle adresse toutes ses félicitations à l'équipe technique. Par contre, elle trouve dommage le sort réservé au figuier au milieu du village. Pourquoi a-t-il été taillé autant et va-t-il reprendre ?

M. le Maire se renseignera et reviendra sur le sujet.

#### **Chemin de La-Carignan**

Mme Claudine HENTSCH passe tous les jours par ce chemin en amenant sa fille à l'école et trouve que l'espace libéré après la réfection est trop important. Tous les grillages ont été enlevés et cela pose des problèmes de sécurité pour les petits enfants qui s'engagent en courant, ceci d'autant plus que la visibilité est très mauvaise. Elle trouve que cet endroit a perdu son aspect villageois et qu'il est devenu une véritable autoroute.

M. l'Adjoint convient que pendant de nombreux mois, l'accès a été fermé et il partage aussi cette impression d'espace plus grand qu'avant. Il faudra séparer le passage piéton pour les enfants qui sera marqué d'une autre couleur et des piquets seront posés pour garantir que les véhicules ne passent pas par là. Il y aura aussi une limitation de la vitesse sur cette rue et la pose de haies.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il y aura aussi un ralentisseur.

M. l'Adjoint ne peut pas s'avancer car les études sont en cours.

#### **Vitesse des véhicules rue Centrale**

M. Philippe GAILLARD voulait relever que la vitesse à la rue centrale était limitée à 30 km / heure, mais que beaucoup de véhicules roulent bien plus vite que la vitesse autorisée.

M. le Maire souligne que la réflexion globale de l'aménagement de la Commune comprend aussi la circulation dans le village, l'éclairage, les espaces verts et le stationnement. L'objectif est d'imaginer le village dans dix à trente ans, et non pas de laisser le canton prendre les devants.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il est prévu d'inclure dans cette réflexion les habitants de la rue Centrale. Elle pense en particulier aux paysans. Elle a toujours entendu dire qu'il n'était pas possible de mettre des ralentisseurs parce que les paysans n'arrivaient plus à rouler avec leurs tracteurs.

Selon M. l'Adjoint, la question du ralentisseur à la rue Centrale avait été effectivement soulevée par l'élu agriculteur.

M. le Maire pense que la rue Centrale doit changer de configuration et que la priorité doit être donnée à l'aspect villageois. C'est certes un axe principal, mais on peut en faire une zone de rencontres en lui donnant un aspect différent. Pour ce faire, il faut enlever un maximum de



voitures en surface en proposant en compensation des garages souterrains à des endroits stratégiques.

### **Espace devant la salle communale – Vogue d'Anières**

M. Jean-Marc THIERRIN croit savoir que la Vogue a été annulée parce qu'il devait y avoir des travaux devant la salle communale.

Mme l'Adjointe répond qu'il y avait trop peu de temps pour organiser la fête et également l'incertitude liée au projet de réaménagement de l'espace devant la salle communale. De ce fait, il a semblé plus prudent de reporter la manifestation de quelques mois.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si le risque n'existe pas encore si demain les travaux projetés débutaient et que la Vogue soit annulée.

Mme l'Adjointe répond que cela ne sera pas le cas, car elle aura lieu le long de la rue Centrale et sur le préau de l'école du côté de la rue Centrale. Il y aura également des jeux sur le terrain de foot. Tout cela est organisé en accord avec les Associations

### **Fun Run**

Au niveau sportif, Mme Claudine HENTSCH annonce qu'elle reprend l'organisation du « Fun Run », grâce au soutien de la Commune. Le 25 septembre 2016 aura lieu donc cette course populaire pour les communes de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive, course de 5 km sans chronométrage.

### **Journée de simulation de haute-fidélité et collaboration interdisciplinaire - 20 et 21 mai 2016**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a envoyé un petit mot à chacun pour annoncer cette journée et M. Alexandre SOUCAS pour Anières s'est montré intéressé. Il attend encore des réponses des communes de Corsier, d'Hermance et Collonge-Bellerive. Il y aura une visite des sites. C'est un exercice qui a lieu dans la région Anières-Hermance impliquant divers acteurs tels que l'école d'ambulanciers, les pompiers volontaires, le SMUR, le cardiomobile, la police du lac, les samaritains, plongeurs, etc.

Il sera possible de de visiter différents postes, selon le planning envoyé par courriel.

---

En l'absence d'autres propositions et questions, M. le Président lève la séance à **20h.00** et invite l'Assemblée à se rendre au bus pour le dîner qui a lieu au « Collonge Café ».

### **Annexes mentionnées**

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées

Association « Anières un vrai village,  
maîtrisons son développement »  
p/a : Mme Bernadette GRELLY  
28, rue Centrale - 1247 Anières  
ou  
Mme Ghislaine JACQUIER  
30, rue Centrale - 1247 Anières

Monsieur le Maire  
Madame Monsieur les Adjoints  
Mesdames Messieurs  
les Conseillers Municipaux  
Mairie d'Anières  
Rte de la Côte d'Or 1  
1247 ANIERES

Copie	
à	Bureau
à	CM
à	
à	
Date	10.5.16

Mairie d'Anières											
R	2 MAI 2016										
AB	PW	CR	DL	CB	CC	CC	CC	NR	MA	CC	MD
				✓	10	✓			✓	✓	

Anières, le 25.4.2016

Concerne : Opposition à l'autorisation de construire DD no.107777-1, rue de l'Aspergière 22-24, Anières, parcelle N° 4681, publiée dans la FAO du 29.12.15.

Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur les Adjoints  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

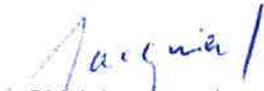
Pour informations, nous vous remettons ci-joint notre mémoire en réponse au mémoire du 1<sup>er</sup> mars 2016 de Madame Birgit Vaney et celui du DALE du 1<sup>er</sup> avril 2016.

En vous en remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes et en restant à votre entière disposition, nous vous présentons, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos meilleures salutations.

Joelle Libois  
Membre du comité



Ghislaine Jacquier  
Vice-présidente



**Association « Anières un vrai village,  
maîtrisons son développement »  
p/a Mme Ghislaine Jacquier  
30, rue Centrale  
1247 Anières**

**LETTRE SIGNATURE**

**Tribunal administratif de 1<sup>ère</sup> instance  
CONSTRUCTIONS  
4, rue Ami-Lullin  
Case postale 3888  
CH-1211 Genève 3**

Anières, le 25 avril 2016

**Réf : A/3319/2016 2 LCI**

---

Mesdames, Messieurs,

En réponse au mémoire du 1<sup>er</sup> mars 2016 de Madame Birgit Vaney et à la suite de notre recours contre l'autorisation de construire DD 107'777 du 29 janvier 2015, voici nos remarques :

Page 4, paragraphes 9 - 10 - 14

Nous sommes très étonnés que Monsieur Séraphin, en tant qu'ex-adjoint à la mairie, n'ait fait aucune remarque concernant les toits plats, au vu de notre courrier du 4 mars 2014 et de la réponse de la mairie du 25 mars 2014 (voir annexes 1 et 2).

Page 5, paragraphe 12 et page 9, paragraphes 32 et 33

Il n'y a pas trois bâtiments à toits plats dans la zone 4B protégée, au centre du village. Il n'existe actuellement qu'un seul bâtiment muni d'un toit plat au chemin de La-Carignan, en cours de finition. Les deux autres bâtiments indiqués, à savoir la Tanière et la maison de Monsieur Jean Villard à la rue Centrale, sont des bâtiments de gabarits moindres avec toits à un pan incliné.

Page 6, paragraphe 17 et page 10, paragraphe 38

Il est vrai que la famille Hoffmann a présenté son projet aux voisins avant le dépôt de l'autorisation. Lors de la réunion du 27 février 2015 avec les copropriétaires des maisons situées à l'arrière du projet (dont Mmes Glassey et Verasani), il leur a été signalé que le DALE et plus précisément la CMNS avaient été pré-consultés afin d'éviter un refus et que le projet était tout-à-fait conforme. Dans le mémoire nous constatons que le premier préavis de la CMNS, daté du 28 avril 2015, est positif mais assorti de demandes de modifications.

Il nous semble également inopportun de mentionner qu'aucun voisin ne s'est opposé. Ne pas s'opposer n'implique pas que l'on donne son accord. Après lecture du mémoire de l'avocat, Monsieur Bertossa nous a déclaré : « Il est faux toutefois de prétendre que j'aurais donné mon accord. J'ai simplement pris acte. Je ne vois d'ailleurs pas comment j'aurais pu me prononcer en quelques minutes, au vu de nombreux plans que je voyais pour la première fois et en l'absence surtout d'un montage 3D qui fait désormais apparaître le caractère "monstrueux" de ce bâtiment sans aucun rapport architectural avec les constructions de son environnement. Pour le reste, je ne suis évidemment pas opposé à la construction d'un immeuble mitoyen au mien (comment pourrais-je l'être d'ailleurs). »

#### Paragraphe 18

Il est également incorrect de mentionner que Madame Grellly, lors de sa rencontre avec Madame Vaney et Olivier Zuber, ait précisé « que la toiture plate ne posait pas de problème esthétique étant donné la position future de l'immeuble, soit en limite et en contrebas du village ». Elle a au contraire insisté sur le fait que pour l'association, les toits à deux pans dans le village étaient souhaités pour garder une harmonie. Elle a également souligné que l'impact serait particulièrement important en arrivant depuis la route d'Hermance.

D'autre part, en aucun cas, comme il est mentionné dans la pièce 4 du mémoire, l'association « Anières un vrai village » n'a soutenu ce projet.

Pour information, l'association s'est toujours positionnée contre les toits plats dans le centre du village afin de conserver une harmonie visuelle du centre du village. Pour preuve, voir les annexes 1 et 2, notre lettre à la Mairie et sa réponse. Le centre comprend, outre quelques ruelles, la rue Centrale, la rue de l'Ancien-Lavoir et la rue de l'Aspergière.

#### Paragraphe 19

Nous observons que le projet a bénéficié d'une dérogation pour que toute la parcelle soit en zone 4B protégée, ce qui en a permis une densification supérieure. Cette dérogation est une raison de plus pour que le projet respecte l'harmonie architecturale du lieu.

#### Page 9, paragraphe 33

Concernant le plan directeur communal, il est à remarquer qu'il est daté de 2006, époque où la mode et la dictature des toits plats n'étaient qu'embryonnaires. Par conséquent, nous ne pensons pas que cela constitue un argument, car ce n'était pas un sujet de préoccupation pour les centres de village où la règle usuelle voulait que les toitures fussent à deux pans, en harmonie avec l'ensemble des constructions villageoises.

#### Page 11, paragraphe 42

Nous insistons sur nos griefs. Seule une vision sur place peut en démontrer la justesse.



Paragraphe 43

La lecture du préavis de Géologie du 27 mai 2015 démontre clairement que la qualité du terrain impliquera des précautions techniques très importantes pour fixer les bases de cette construction, laquelle aura donc un impact important sur le sous-sol.

**Nos remarques concernant les observations du DALE du 1<sup>er</sup> avril 2016 sont exprimées en grande majorité avec les remarques susmentionnées, hormis les suivantes :**

Page 2, 2<sup>ème</sup> paragraphe

« L'immeuble s'inscrit en terminaison d'une séquence de villas organisées en ordre contigu le long de la rue principale ». Le terme « villas » ne correspond pas à la réalité. Ce sont des maisons villageoises, même si elles ont été construites dans les années septante.

Cette remarque est également valable pour le point 4 de la page 3 et dans le mémoire de Madame Vaney au point 5 de la page 3.

Page 4, point 8

« La construction projetée ne nuit ni au caractère architectural ni à l'intérêt du site environnant ». Sur ce point, nous contestons que le projet, au vu des remarques que nous avons déjà faites, ne nuise pas au contexte local.

Il est à relever également que toutes les constructions neuves du bas du village, notamment au chemin de l'Ancien Lavoir, respectent le principe des toitures à deux pans.

**Pour conclure,**

Au vu du gabarit et du volume de la construction prévue, nous souhaiterions en réduire l'impact visuel par rapport à son environnement en lui appliquant le principe d'une toiture à deux pans. Seule une observation sur place permettra d'en réaliser l'impact. C'est pourquoi nous demandons au Tribunal administratif d'organiser un transport sur place pour qu'il se rende compte par lui-même du contexte dans lequel s'inscrit le projet autorisé par le DALE.

Il pourra également constater l'effet catastrophique, en terme d'intégration au tissu villageois, du seul immeuble à toit plat dans le centre du village, au chemin de La-Carignan.

Nous pensons que les centres de villages sont à préserver. Ils sont les cartes de visite touristiques de notre géographie et préservent une certaine âme. Anières est un village encore agricole, conservons-lui sa cohérence architecturale. Tout le monde s'accorde à dire que ce projet est une expression architecturale contemporaine atypique en zone villageoise. Dès lors, pourquoi vouloir imposer ce style iconoclaste dans le paysage aniérais ?

**Ainsi, et au vu des remarques développées ci-dessus, nous concluons à ce qu'il vous plaise :**

Préparatoirement

1. Ordonner un transport sur place.

Au fond

2. Annuler l'autorisation de construire No. DD 107'777 délivrée par le DALE à Madame Birgit VANEY le 17 décembre 2015.
3. Mettre les frais et dépens à la charge de Madame Birgit VANEY.

En vous remerciant pour votre lecture et la prise en compte attentive de notre réponse aux mémoires de Madame Birgit Vaney et du DALE, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour l'Association « Anières un vrai village, maîtrisons son développement »**



Ghislaine Jacquier, vice-présidente



Joelle Libois, membre du comité

Annexes

- Lettre de l'association à la Commune d'Anières du 4 mars 2014
- Réponse de la Commune d'Anières du 25 mars 2014

Association  
**« Anières un vrai village,  
maîtrisons son développement »**  
p/a : Mme Bernadette GRELLY  
28, rue Centrale  
1247 Anières  
ou  
Mme Ghislaine JACQUIER  
30, rue Centrale  
1247 Anières

Monsieur le Maire  
Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux  
Mairie d'Anières  
1, Rte de la Côte d'Or  
1247 Anières

Anières, le 4 mars 2014

Concerne : Toits sur les nouvelles constructions au centre du village

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à une décision à l'unanimité lors de notre assemblée générale du 10 février, nous vous faisons part du souhait de l'association concernant les nouvelles constructions dans le village.

En effet, suite au projet de construction d'un immeuble sur les terrains Grobet-Pfenninger, immeuble dépourvu de toit, nous nous permettons de vous demander qu'à l'avenir, la Commune fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que les futures constructions aient un toit afin de s'harmoniser avec le village existant.

En vous en remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes et en restant à votre entière disposition, nous vous présentons, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.



Bernadette Grellly  
Présidente



Ghislaine Jacquier  
Vice-présidente



COMMUNE D'ANIÈRES

Anières, le 25 mars 2014  
PA/dl/79-50000

Association Anières, un vrai village  
Mme Bernadette GRELLY – Présidente  
Mme Ghislaine JACQUIER – Vice-  
Présidente  
p.a. 28, rue Centrale  
1247 Anières

**Concerne : Toits sur les nouvelles constructions au centre du village  
Chemin de La-Carignan – DD 106074/1**

Mesdames,

Nous accusons réception de votre lettre du 4 mars 2014 qui a retenu notre meilleure attention.

Nous avons pris connaissance de vos remarques concernant les toits sur les nouvelles constructions au centre du village et plus particulièrement sur le projet de construction au chemin de La-Carignan, sur les parcelles GROBET-PFENNINGER.

Nous vous rappelons que la Commune n'émet que des préavis sur les requêtes en autorisation qui lui sont transmises par le Département cantonal et nous sommes toujours très attentifs à l'aménagement de notre territoire lors de la préparation desdits préavis. Toutefois, la Commune ne peut pas fixer une règle unilatérale visant à obliger les mandataires à réaliser des toits à deux pans au centre du village.

De plus, dans le cas qui vous préoccupe, le mandataire avait prévu, dans son projet initial, un toit à deux pans et c'est la Commission des Monuments, de la nature et des sites qui a demandé la modification du projet et la réalisation d'un toit plat.

En espérant avoir répondu à votre courrier et en vous souhaitant bonne réception de notre envoi, nous vous présentons, Mesdames, nos très cordiales salutations.

Commune d'Anières

Patrick ASCHERI  
Maire



---

**RAPPORT**

**Fondation la T'Anières pour la petite enfance**

**Conseil de Fondation du : Lundi 25 Avril 2016**

---

Le Conseil de Fondation de la T'Anières pour la petite enfance s'est réuni le lundi 25 avril 2016 et a traité les points suivants :

**1. Nouvelle représentante des parents.**

Madame Sonia RYSER a été élue, à l'unanimité, au Conseil de Fondation en tant que représentante des parents pour remplacer Madame Christel VOIGNARD-MARTINEZ.

**2. Comptes 2015**

Pour rappel, le Budget 2015 était de 805'244CHF. Les Comptes 2015 s'élèvent à 770'219CHF, soit 35'000CHF en dessous du Budget. Cette baisse s'explique principalement en raison des coûts RH et autres charges d'exploitation.

Pour la rubrique Ecolages et Contributions extérieures, le Budget 2015 était de 135'000CHF et les Comptes sont à 149'687CHF. Cette hausse est due à une baisse de fréquentation anticipée moins forte que prévue.

Pour la rubrique Ressources Humaines, les Comptes 2015 s'élèvent à 563'074CHF pour un Budget de 579'594CHF. Cette baisse est due à une maîtrise de la dotation en personnel et une baisse des frais de formation.

Concernant la rubrique Animation et le Matériel, le Budget 2015 était de 13'600CHF et les Comptes 2015 s'élèvent à 10'764CHF.

Et pour la rubrique Autres charges d'exploitation, les Comptes 2015 s'élèvent à 195'130CHF pour un budget de 210'850CHF. Cette baisse s'explique principalement par des frais informatiques inférieurs au budget.

La Subvention nette de la Commune s'élève à 515'532CHF pour un montant de 565'000CHF budgétisé.

Les Comptes 2015 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de Fondation.

**3. Bilan depuis la rentrée.**

- Le thème cette année est « Le corps en mouvement ». Ce thème a été choisi principalement en raison d'un stagiaire en psychomotricité qui est présent dans l'institution. Sylvain est très apprécié par les enfants et par ses collègues. Avoir un homme dans l'institution amène une ambiance différente et agréable.
- La stagiaire de 3<sup>ième</sup> année a dû quitter son stage pour des raisons personnelles. Elle était très peu présente depuis le début de l'année et ne reprendra ni ses cours, ni son stage cette année.
- Les enfants apprennent toujours les éco-gestes à travers les personnages d'Adèle et Barnabé. Ils sont sensibilisés pour l'eau et le papier et vont régulièrement à la déchetterie pour faire le tri des déchets.

EVE décloisonné:

La prestation repas remporte un grand succès et fonctionne très bien. Les 10 places du mardi et du jeudi sont complètes cette année.

Fort de ce succès, une enquête interne a été faite auprès des parents pour connaître leurs attentes. 80% des familles ont répondu à ce sondage et il en est ressorti que les options : repas 4 fois par semaine et ouverture de l'EVE décloisonné le mercredi matin étaient très demandés.

Suite à cette enquête, il a été décidé d'élargir l'option repas aux lundis, mardis, jeudis et vendredis toujours avec 10 places maximum par jour.

L'EVE décloisonné ouvrira également le mercredi matin pour une capacité maximale de 25 enfants.

GDTP :

Le taux d'occupation depuis la rentrée est excellent. Cette année, la GDTP partage plus de moments avec l'EVE décloisonné en dehors des temps d'accueil et de départ. Ceci permet aux enfants de la GDTP de se familiariser avec les lieux, les enfants plus grands et les autres éducatrices étant donné qu'ils changeront de groupe l'année prochaine.

#### **4. Bilan des inscriptions pour la rentrée 2016-2017**

Pour l'EVE décloisonné, tous les matins sont complets et il y a entre 13 et 22 enfants inscrits pour les après-midi (sur 25 places par demi-journée. Lundi 20, mardi 21, jeudi 22 et vendredi 13).

Le nombre de places sera limité à 13 le vendredi après-midi afin de pouvoir diminuer le nombre d'adultes présents et ainsi limiter l'augmentation de la dotation en personnel avec la nouvelle offre des repas augmenté à 4 fois par semaine et de l'ouverture du mercredi matin. L'objectif étant de fonctionner à effectif quasiment constant pour la rentrée prochaine par rapport à cette année.

Pour la GTDP, le nombre d'enfants inscrits est plus bas par rapport à l'année dernière. Toutefois, rien d'alarmant car de nombreuses inscriptions se font encore en cours d'année (sur 9 places par matinée. Lundi 4, mardi 5, mercredi 5, jeudi 3 et vendredi 2).

Les inscriptions pour la prestation repas sont: lundi 6, mardi 10, jeudi 7 et vendredi 5.

Les inscriptions pour l'année prochaine ont soulevé beaucoup de problèmes. Toutes les demandes des Aniérois ont été prises en compte. Les inscriptions représentent environ 80 familles et 80% sont des Aniérois.

Malgré l'enquête faite auprès des parents, les inscriptions de cette année ont démontré que la prestation « repas » a été moins prisée que le fait de pouvoir inscrire leur enfants 7 demi-journées par semaine. Cela invite au questionnement qu'une fréquentation de 7 demi-journées par semaine n'est pas forcément adapté pour les plus jeunes. Une nouvelle réflexion sur ce sujet et un équilibre devra être trouvé entre, les impératifs d'avoir un bon taux d'occupation et le confort de l'enfant avec un rythme adapté à son âge et à ses besoins. Le Conseil de Fondation va devoir se positionner sur une nouvelle offre d'accueil et peut-être apporter des changements au règlement avec l'objectif de figer les règles pour un certain temps car celles-ci ont été changées chaque année depuis 3 ans.

#### **5. Sorties et Activités**

- La fête de l'Escalade a eu un fort succès. Les enfants ont fait un défilé et ont préparé les légumes.
- Pour la fête de Noël, une très belle fête a été organisée avec la participation pour la première fois de la GDTP. Le Père Noël était présent et une superbe vitrine a été confectionnée par le personnel de la T'Anières.
- Chaque année, un entretien avec les parents et une sortie sont organisés avec les plus grands qui quitteront la T'Anières pour aller dans la « grande école ». Ils ont la possibilité de faire cette visite, afin de faire connaissance avec les maîtresses et les lieux. Cette sortie se fera durant les prochains jours.
- La course d'école est aussi en cours d'organisation. Leur projet pour cette année est de partir visiter le parc animalier du jardin botanique. Ils utiliseront le bus pour descendre, la mouette pour traverser le Lac, visiteront le parc et pique-niqueront sur place. Le retour se fera avec le petit train et le bus. Cette sortie mobilisera plusieurs éducatrices et aides supplémentaires, afin d'assurer la sécurité des enfants.
- Les Promotions se feront le 30 juin avec les enfants de l'EVE décloisonné ainsi que ceux de la GDTP. Une animation est prévue pour tous les enfants l'après-midi et un apéro canadien est généralement organisé avec les parents en fin de journée.
- Le traditionnel café des parents sera reconduit cette année encore durant le mois de mai.

Florence PULIDO  
Membre du Bureau et  
Membre du Conseil de Fondation





## Commune d'Anières

---

COMMISSION : Communes-École

Séance du : 27 avril 2016 - Réunion du comité

---

1. Belle réussite des festivités du **25<sup>ème</sup> anniversaire** qui ont eu lieu du 8 au 10 avril 2016. Les expositions et ateliers ont attiré un nombre remarquable de visiteurs : Expositions d'art, de sculpture, Ikebana et de meubles relookés, atelier de cuisine, atelier de pastel sec et dictée publique, présentation d'une pièce de théâtre et un atelier de yodle.
2. La Présidente, Mme Hersperger, remercie particulièrement les deux communes **Jussy et Gy** pour la mise à disposition de leurs nombreuses salles, pour la tente sur la terrasse communale de Jussy et pour leur excellente collaboration.
3. Les frais des festivités pour Communes-école s'élèvent à environ CHF 20'000, un montant dit élevé mais prévu dans le budget.
4. Le procès-verbal du 18 novembre 2015 est accepté.
5. **Bilan provisoire P2 2016 (annexe 1) :**  
Résultat négatif de CHF CHF 5'847.95. – Nouvelle base de calcul (« sur facturation » et non plus « sur bilan d'inscriptions », il faudra donc attendre l'AG pour avoir des chiffres mieux comparables. – Le montant négatif est considéré comme étant normal en 2<sup>ème</sup> période et s'explique surtout par des impayés que le secrétariat ne tardera pas à aller chercher.
6. **Bilan provisoire cours et inscriptions P2 2016 (annexe 2) :**  
715 élèves confirmés pour la deuxième période 2016 (-100). Les inscriptions n'étant pas encore terminées, ce chiffre est considéré habituel.
7. Les **portes ouvertes** auront lieu du 9 mai au 12 mai 2016 (voir site communes-ecole.ch)
8. Le cours d'Aquagym à Thônex devra être abandonné car des restrictions budgétaires semblent forcer la Commune à demander une location de CHF 1600/année, montant considéré trop élevé pour Communes-école. – Le cours de philosophie sera arrêté, la fréquence des cours de l'histoire de l'art augmentée.

9. Fin août 2016, le nouveau **programme** de l'école sera distribué aux ménages de la rive gauche. Nouveautés : dessin de mode, calligraphie, art floral classique, création de colliers de perles crochetés, informatique, gym à Vandoeuvres. À confirmer encore, les cours de Russe, les dictées avec corrections et les cours de relaxation à Puplinge, dans leur tout nouveau quartier « Les Hutins ».
10. La Direction de Communes-école tient à **remercier les 12 communes** de la rive gauche impliquées depuis tant d'années. Elle adresse à chacun de leurs Maires un petit cadeau.

Elisabeth Béry  
Déléguée

## 2ème période 2015-2016 (Situation avril 2016)

Ecolage	P1	P2	
Recette inscriptions	214'909.00	84'956.00	
Remboursement de cours	3'007.50	951.00	
<b>Total recette</b>	<b>211'901.50</b>	<b>84'005.00</b>	295'906.50

Produits	P1	P2	
Recette inscriptions	211'901.50	84'005.00	
Subvention Programmes & inscriptions	13'000.00	13'000.00	
Intérêts bancaires	100.00	100.00	
<b>Total</b>	<b>225'001.50</b>	<b>97'105.00</b>	322'106.50

Charges	P1	P2 budgeté	
Salaires Enseignants Bruts y.c charges sociales	119'909.40	120'000.00	
Salaires Administratifs participation charges	11'220.90	11'220.90	
Frais matériel de cours & modèles	10'014.75	9'500.00	
Frais administratifs	2'757.55	3'200.00	
Frais de programme	15'054.00	6'575.00	
Frais de bureau	5'668.65	2'500.00	
Frais divers	948.30	1'000.00	
Gratuité des cours	4'305.00	925.00	
Impayés	51.00	3'104.00	
<b>Total</b>	<b>169'929.55</b>	<b>158'024.90</b>	327'954.45

<b>Résultat</b>	<b>55'071.95</b>	<b>-60'919.90</b>	
	<b>-5'847.95</b>		

Salaire Administratifs 2015 - 2016	Charges	Produits
		Subv. Communes
Salaires administratifs y.c. charges sociales y.c heures sup.	77'441.77	55'000.00

## COURS & ELEVES - P1 définitif / P2 provisoire

	2015 - 2016		Différence	2014 - 2015	
	P1	P2		P2	
Cours proposés	111	114	3	108	
Cours ouverts	84	76	-8	59	
Non-ouverts	27	29	2	39	
Elèves inscrits	928	831	-97	707	
Elèves confirmés	815	715	-100	605	
Moyenne d'élèves par cours	9.70	9.41	-0.29	10.25	

Remarque : 7 cours sont en attente d'être ouverts et 26 inscriptions non encore confirmées.

## EVOLUTION

	Moyennes annuelles									
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		
Cours proposés	66	75	75	80	90	107	111	112		
Cours ouverts	53	58	62	59	73	74	72	80		
Elèves confirmés	481	546	583	557	633	711	725	765		



---

**RAPPORT**

**Commission des Finances**

**Séance du : Mardi 3 mai 2016**

---

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 3 mai 2016 et a traité les points suivants :

**1. Site internet de la Commune, stratégie de communication et charte graphique.**

Afin d'améliorer le site internet, de développer la cyberadministration et d'uniformiser la charte graphique de la Commune, la commission des Finances a préavisé favorablement, à l'unanimité, un crédit budgétaire supplémentaire de 60'000CHF. Délibération n° 2015-2020 D026 de ce soir.

**2. Etude des comptes de l'Exercice 2015 de la commune d'Anières et crédits budgétaires supplémentaires.**

M. le Maire a commenté, pour chaque rubrique, les écarts entre les Comptes 2015 et le Budget 2015.

Les écarts notables qui ont été présentés à la Commission des Finances sont :

- Le transfert de la colonie de Morgins du Patrimoine Administratif au Patrimoine Financier.
- Le prix de l'eau et des combustibles étant bas en 2015, une économie de 45'481.25CHF a été faite pour la rubrique des immeubles du patrimoine administratif.
- Une provision de 300'000CHF qui correspond aux indemnités potentielles en cas d'abandon du projet MPPL et qui n'avait pas été budgétisée.
- Un écart de 52'406.25CHF est remarqué pour la rubrique de l'aide à l'étranger, en raison de l'alimentation du 0.7% des charges.
- Une économie de 52'594.92CHF pour la rubrique traitements des déchets-levée des ordures en raison du nouveau contrat avec l'entreprise Pradervand.
- Pour la rubrique Impôts, une provision de 18'000'000CHF est à soulever pour la péréquation et la somme de 4'903'634.01CHF pour les frais de perception.
- Comme excellente nouvelle, une rentrée de 46'072'179.82CHF au lieu des 8'580'000CHF budgétisé, est la somme qui résulte des impôts des personnes physiques.

En résumé, pour le compte de fonctionnement, les revenus s'élèvent à 48'652'034.73CHF et les charges s'élèvent à 34'435'436.04CHF. Ce qui laisse un excédent de revenus de 14'216'598.69CHF.

Pour le compte d'investissement, les dépenses s'élèvent à 6'088'008.35CHF et les recettes s'élèvent à 1'081'403.40CHF. Ce qui résulte, des investissements nets de 5'006'604.95CHF.

A souligner que la totalité de ces investissements ont pu être fait sans contracter d'emprunt.

Quant aux amortissements pour les comptes 2015, ils s'élèvent à 2'880'049.65CHF.

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, les comptes de l'Exercice 2015. Délibération n° 2015-2020 D027 de ce soir.

La commission a également préavisé favorablement, à l'unanimité, les crédits budgétaires supplémentaires d'un montant de 25'256'503.64CHF. Délibération n° 2015-2020 D028 de ce soir.

**3. Etude des comptes de l'Exercice 2015 de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement.**

La Commission a étudié les comptes 2015 de La Fondation. Avec la dotation de 5'000'000CHF de la Commune d'Anières, le Capital de la Fondation s'élève à 5'040'654.88 CHF.

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, les comptes 2015 de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement. Délibération n° 2015-2020 D029 de ce soir.